



MARS 2023, LES ÉVOLUTIONS DU CAF.FR SUPPORT PARTENAIRES

caf·fr

LE RENOUVELLEMENT EXCEPTIONNEL DE L'ALLOCATION JOURNALIERE DE PRÉSENCE PARENTALE (AJPP) .

Un message de signalement du nombre de jours d'Ajpp restants s'affiche dans «Mon compte », «Mon agenda»

ATTENTION AUX FAUSSES INFORMATIONS SUR DES PRIMES OU DES AIDES VERSÉES PAR LA CAF.

RSA ET PRIME D'ACTIVITE

UNE NOUVELLE AIDE EN LIGNE POUR LA DECLARATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES LORS DE LA SAISIE DES DECLARATIONS TRIMESTRIELLES

LE RENOUVELLEMENT EXCEPTIONNEL AJJP: AFFICHAGE DU MESSAGE DANS L'AGENDA

Pour rappel : L'allocation Journalière de Présence Parentale permet au parent ayant à charge un enfant (de moins de 20 ans), d'arrêter ponctuellement son activité professionnelle pour s'occuper de l'enfant , lorsque ce dernier est atteint d'une maladie, d'un handicap ou est victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensable une présence soutenue et des soins contraignants attestés par un certificat médical.



LE RENOUVELLEMENT EXCEPTIONNEL AJJP : AFFICHAGE DU MESSAGE DANS L'AGENDA

CETTE EVOLUTION PERMET D'AFFICHER DANS « MON COMPTE », « MON AGENDA » UN MESSAGE POUR SIGNALER À L'USAGER QU'IL NE LUI RESTE QUE 44 JOURS D'AJPP ET QU'IL PEUT DÉJÀ PROCÉDER AU RENOUVELLEMENT EXCEPTIONNEL DE SA DEMANDE.

Ce message s'affiche chaque mois dans l'agenda à partir du 44ème jour restant d'Ajpp jusqu'à :

- La fin de la demande d'Ajpp en cours,
- L'enregistrement d'un renouvellement,
- L'épuisement du nombre de jours restants



The screenshot shows the 'MON AGENDA' interface. On the left, a list of months from DÉCEMBRE to MAI is shown. The DÉCEMBRE section is expanded, displaying two calendar events:

- On the 5th: 'C'est aujourd'hui que nous payons les prestations de novembre ! La date de versement sur votre compte peut varier selon les banques (de 1 à 5 jours).' A mouse cursor is over the word 'jours'.
- On the 11th: 'Vous avez bientôt atteint le nombre de jours maximum de droit Ajpp. Votre solde de jours de droit Ajpp est inférieur à 44 jours. Vous pouvez en demander exceptionnellement le renouvellement dès à présent.' This message is highlighted with an orange border.

On the right side of the interface, there is a section titled 'J'informe ma Caf en ligne à chaque moment-clé de ma vie !' with several life events listed:

- Ma famille s'agrandit ! (Couple, mariage, pacs... Naissance, adoption, arrivée d'une personne..)
- Je déménage ! (Changement d'adresse, de mél, de téléphone, de coordonnées bancaires...)
- J'ai trouvé du travail ! (Entrée dans la vie active, reprise d'activité..)
- J'ai un coup dur ! (Séparation, décès, chômage...)

At the bottom of this section, a button reads: 'Si je ne peux pas les déclarer en ligne, je le dis à ma Caf !'

FAUSSES INFORMATIONS SUR LES PRIMES ET AIDES CAF

En ce moment beaucoup de fausses informations circulent sur internet au sujet de primes ou aides exceptionnelles versées par la Caf.

Aucune nouvelle aide ou prime de la Caf n'a été annoncée par le gouvernement ces dernières semaines.

Seul le site caf.fr vous informe sur les différentes aides et primes exceptionnelles versées.

Si L'allocataire souhaite savoir s'il bénéficie bien de tous ses droits, il doit se rendre sur le site caf.fr > Espace Mon Compte.

Il peut ainsi vérifier et corriger toutes les informations de son profil, faire des simulations de ses droits et demander des prestations familiales et sociales.

RSA ET PRIME D'ACTIVITE: Une aide en ligne pour la déclaration du chiffre d'affaires

Depuis le 16 février, une nouvelle aide en ligne est proposée à l'allocataire qui complète sa déclaration trimestrielle RSA / Prime d'activité. Il s'agit d'une calculatrice qui lui permet de déterminer le montant de chiffre d'affaires NET et BRUT, notamment lorsqu'il exerce plusieurs activités non salariées de natures différentes.

Cette calculatrice est accessible en cliquant sur le point d'interrogation de la rubrique "Revenus non salariés" de la déclaration trimestrielle de ressources.

RSA ET PRIME D'ACTIVITE : Une aide en ligne pour la déclaration du chiffre d'affaires

DÉCLARATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN RSA / PPA : UNE CALCULETTE EN BULLE D'AIDE A ÉTÉ AJOUTÉE

Ressources	Novembre 2022	Décembre 2022	Janvier 2023
Salaires <small>(y compris le montant perçu au titre du chômage partiel)</small>	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Revenus non salariés <small>(chiffre d'affaires mensuel net)</small>	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Indemnités chômage	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Pensions alimentaires	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Aucune ressource perçue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

+ Déclarer d'autres ressources

En cliquant sur le point d'interrogation, une calcullette se déplie .

Revenus non-salariés : calcullette

Indiquez votre CA brut du mois, réalisé pour chaque nature d'activité :

	CA Brut		Net
Ventes de marchandises	<input type="text" value="1000"/> €	71% Brut	<input type="text" value="290"/> €
Prestation commerciale ou artisanale	<input type="text" value="3000"/> €	50% Brut	<input type="text" value="1500"/> €
Autre prestation	<input type="text"/> €	34% Brut	<input type="text" value="0"/> €
CA mensuel à reporter	Brut <input type="text" value="4000"/> €	Net	<input type="text" value="1790"/> €

Fermer

L'utilisateur complète la calcullette en fonction de ses ventes, en fonction de son statut...etc ,
Les montants des chiffres d'affaires nets et bruts sont calculés. Il suffit de les reporter dans la déclaration trimestrielle de ressources.

RSA ET PRIME D'ACTIVITE: Une aide en ligne pour la déclaration du chiffre d'affaire

L'opération de calcul du Chiffre d'affaires Brut et Net est à renouveler pour chaque mois concerné : dans le cas ci-contre, novembre, décembre et janvier. Une fois complété pour chacun de ces mois, l'utilisateur peut continuer sa déclaration et la valider.

Ressources	Novembre 2022	Décembre 2022	Janvier 2023
Salaires <small>(y compris le montant perçu au titre du chômage partiel)</small>	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Revenus non salariés <small>(chiffre d'affaires mensuel net)</small>	<input type="text" value="1790"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Chiffre d'affaires brut	<input type="text" value="4000"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Indemnités chômage	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Pensions alimentaires	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Aucune ressource perçue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

+ Déclarer d'autres ressources

Merci !

